



« JEU Concours New-York »

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La société Aéroports de Lyon, dont le siège est à 69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT BP 113, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 49 34 25 136, organise du 1^{er} août 2019 au 15 août 2019 dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours New-York », dont le gagnant sera sélectionné par tirage au sort. Ce jeu sera diffusé sur la page Facebook de Lyon Aéroport : <https://www.facebook.com/aeroportsdelyon/>

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure qui a un accès à internet (âgé de plus de 18 ans) et juridiquement capable résidant en France Métropolitaine dont la Corse et à l'étranger, à l'exception des personnels de Lyon Aéroport. Le jeu se déroulera sur internet sur la page Facebook de Lyon Aéroport : <https://www.facebook.com/aeroportsdelyon/>
Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est strictement gratuite.

Pour participer, les internautes devront commenter le post publié en taguant la personne avec qui ils aimeraient partir.

➤ **Post :**

« [Concours] Après vous avoir fait gagner des billets d'avion pour Porto, Tap Air Portugal vous emmène toujours plus à l'ouest. Cette fois c'est 2 billets d'avion A/R pour la fabuleuse ville de New-York qui sont en jeu ! Pour tenter votre chance laissez un commentaire en taguant la personne avec qui vous aimerez partir. Bonne chance à tous et rendez-vous bientôt pour l'épisode 3 qui vous emmènera encore plus loin ! »

Une seule participation par personne ne sera autorisée.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'opération est :

2 billets aller/retour, en classe économique, au départ de Lyon vers New York, sur des vols exclusivement opérés par TAP Air Portugal. Aucun hébergement, ni prestations annexes ne sont offertes.

Ce lot à une valeur indicative par billet de 800 euros TTC maximum. Les taxes aéroportuaires seront à la charge de la TAP. Les billets devront être émis au plus tard le 31 décembre 2019, pour des dates de voyage jusqu'à 11 mois après la date d'émission, hors jours fériés et périodes de vacances scolaires, selon disponibilité. Une fois la réservation effectuée et/ou les billets d'avion émis, aucun échange ni aucun report ne pourra être accordé pour quelque raison que ce soit.

Les lots attribués sont nominatifs, non cessibles, et ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange contre des valeurs en espèce ou toute autre contrepartie que ce soit.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, La société Aéroports de Lyon se réserve la faculté de remplacer le lot gagné par un lot de son choix, de valeur équivalente et de caractéristiques aussi proches que possible.

ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

Les participations au Jeu seront clôturées le 15 août 2019 à 23h59

La société organisatrice procédera à un tirage au sort dans la soirée du 16 août 2019. Le tirage au sort sera effectué dans le respect de l'aléa total.

Le nom des gagnants sera annoncé en commentaire sur le post. Il leur sera alors demandé de donner à Lyon Aéroport par message privé Facebook les noms et prénoms des gagnants, leur copie de carte d'identité, dates de départ et de retour.

ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 et de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel des participants au présent jeu-concours font l'objet d'un traitement dont les caractéristiques sont les suivantes.

Responsable de traitement : Aéroports de Lyon

Délégué à la Protection des Données Personnelles : donneespersonnelles@lyonaeroports.com

Finalités du traitement : Organisation d'un jeu-concours

Bases légales : Consentement

Données collectées : Nom, adresse personnelle, email, numéro téléphone mobile

Durée de conservation des données : 3 ans après la fin du jeu-concours

Destinataires des données – Sous-traitance: Aéroports de Lyon

Transfert hors UE : Non

Exercice de vos droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement, de limitation, d'effacement ou de portabilité de vos données personnelles ou de retrait de votre consentement) : donnees-personnelles@lyonaeroports.com ou AEROPORTS DE LYON RELATIONS CLIENTS- DONNEES PERSONNELLES BP113 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT), en joignant un justificatif d'identité.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La responsabilité de La société Aéroports de Lyon ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu et le présent Règlement devaient être modifiés ou annulés, ou encore si le jeu devait être écourté ou prorogé.

La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de prolonger le Jeu et/ou de reporter toute date annoncée, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans que les participants au jeu puissent prétendre à un dédommagement quelconque de ce fait.

La société Aéroports de Lyon ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par l'un d'entre eux. En cas de manquement de la part d'un participant, la société Aéroports de Lyon se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit et sans préjudice des droits et recours de la société Aéroports de Lyon.

ARTICLE 8 - DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société Aéroports de Lyon sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le présent règlement est déposé chez l'huissier :

SELARL DALMAIS HEUZE VINCENT & Associés

Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à LYON Cedex 01

(69282) 41 rue Paul Chenavard 69282 LYON Cedex 01

Tél : 04 78 28 58 65 - fax : 04 78 29 11 32

Le règlement du jeu est disponible durant toute la durée de l'opération et peut être également adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

JEU CONCOURS EUROWINGS

AEROPORTS DE LYON

Direction de la communication et des relations publiques

BP 113

69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT

Frais de timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de :

SELARL DALMAIS HEUZE VINCENT & Associés

Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à LYON Cedex 01

(69282) 41 rue Paul Chenavard 69282 LYON Cedex 01

Tél : 04 78 28 58 65 - fax : 04 78 29 11 32

et entrerait en vigueur à compter de ce dépôt et tout participant serait réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devrait cesser de participer au jeu.

ARTICLE 10 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société Aéroports de Lyon peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations.